

Pleudihen

Village



04/10/2024 n°2267

LA RÉGULATION DES SANGLIERS : UN IMPÉRATIF DE SÉCURITÉ

Chaque année, la Préfecture établit un arrêté fixant, conformément à l'article R.424-8 du code de l'environnement, la date d'ouverture de la chasse au sanglier dans le département ainsi que les conditions spécifiques applicables jusqu'à la date d'ouverture générale 2024-2025. A l'occasion de cette publication, en mai dernier, et pour justifier son arrêté, le PRÉFET a exprimé son « inquiétude face à une dynamique qui suit la tendance nationale » et a rappelé formellement « qu'il y a un enjeu à ce que la chasse participe à la régulation des sangliers ». Tandis que le sujet de la chasse reste clivant et que, comme le rappelle l'anthropologue Charles STÉPANOFF, « Plus la pratique diminue, moins elle est admise et comprise », il me semble utile de rappeler cette injonction de l'État vis à vis d'un danger exponentiel qui ne se limite pas qu'aux Côtes d'Armor.

Tout d'abord, quelques constats qui expliquent cette inquiétude préfectorale... En 2021, la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) a enregistré 111 collisions avec ce « cochon sauvage » sur le département. Percuter un tel animal n'est pas sans causer de lourds dégâts sur les véhicules et peut avoir des conséquences encore plus graves. Sur certaines routes de l'ouest du département, on dénombre une collision par semaine...

Outre le risque accidentogène, ce sont les dégâts occasionnés qui posent problèmes. Certaines cultures sont particulièrement prisées, telles le maïs et le blé noir. Fousseur, l'animal retourne aussi les prairies à la recherche de graines et de vers, ce qui est gênant pour les animaux d'élevage qui ne peuvent plus y paître. Selon la préfecture des Côtes-d'Armor, 80 % des dégâts sur les cultures seraient dus aux suidés. Cependant, les agriculteurs ne sont pas les seuls victimes et les hardes envahissent peu à peu les terrains en herbe publics comme ceux de particuliers, semant parfois la panique...

Chargés de la régulation de l'espèce, les chasseurs sont sommés d'intervenir par l'Etat. La Fédération de chasse est même tenue de rembourser les dégâts occasionnés chez les agriculteurs. En 2021-2022, l'enveloppe était de 300 000 € dans le département contre 550 000 € en 2023-2024 ! Pourtant, les prélèvements n'ont jamais été aussi forts que cette année 2023-2024 avec 4 565 sangliers abattus, ce n'était que 852 spécimens 10 ans auparavant. Ces chiffres éloquent confirment la pression qui ne fait que croître.

C'est ce qui explique la forte mobilisation de nos chasseurs. Loïc MEST, président de notre Société de Chasse, nous confirme que 5 dossiers d'indemnisation sont déjà déposés à la FDC 22 pour Pleudihen. Compte tenu de la situation, plusieurs battues ont été organisées à la demande d'habitants. Parfois, cela nécessite la fermeture d'axes routiers. Comme ce fut le cas le 18 août pour la RD 795 entre le Bois du Rocher et le Val Hervalin. La mobilisation de 75 chasseurs, 3 meutes de chiens et une vingtaine de piqueux avait permis de « lever » 44 sangliers, seuls 5 ont été prélevés.

Loïc MEST indique être « sollicité par de nombreux particuliers concernant des sangliers proches des habitations voire présents dans les jardins ou les poulaillers ». Il précise « nous n'avons jamais connu cela. Depuis cet été, j'ai été interpellé pour intervenir autour de plusieurs villages : La Chapelle, Les Villes Morvues, le Buet, Cains, La Ville Pian, Le Chemin Bleu... ». Parfois, ces battues interpellent des personnes qui expriment leur désapprobation parfois avec agressivité. Le président nous rappelle que les piqueux, hommes d'équipage non-armés, sont positionnés aux abords des zones habitées avant tout pour éviter toute intrusion d'animal et sécuriser la battue. Nous regrettons que ces volontaires ne soient pas toujours reconnus pour leur dévouement.

Des sangliers de plus en plus nombreux et de moins en moins farouches. Il n'est désormais plus exceptionnel d'en croiser même en espace urbain. Plusieurs thèses viennent expliquer cette prolifération, des explications tantôt complémentaires, tantôt contradictoires... Un fait reste lui bien réel et le constat ne peut être que partagé, devant cette prolifération et pour la sécurité de tous, il y a urgence à réguler comme l'exige l'Etat.

Le Maire, David BOIXIERE



MARCHÉ

tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie,
galettes-crêpes, boucherie-charcuterie,
crèmerie, fleurs, plantes, ...

**Mardi 08/10 : animation
musicale par DIBEDAO**



Bureau de Poste

Le bureau de Poste sera
exceptionnellement
ouvert de 10h à 12h, ce samedi 5/10

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55


Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	



**Exposition
Brigitte
MAUTALET
jusqu'au 19
octobre
« Acrylique et
Cyanotype »**

Présence de l'artiste : mardi 8/10 et
mercredi 16/10 de 10h à 11h30.

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18 
Urgences : 15
Cabinet Médecins : 02.96.83.20.25
Pharmacie : 3237
Sage-femme ☎09.84.45.25.37
Cabinet infirmier ☎02.96.88.28.57
Association « Soleil et Sourires »
☎ 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance
☎02.99.88.08.80
Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : **mardi 08/10**
Dans le bourg : **tous les mardis**



Jusqu'au 19 octobre : Exposition Acrylique et Cyanotype par Brigitte Mautalent à la bibliothèque

Ven 11/10 : Soirée Bilan de la Fête du blé et des concerts -OGEC

Sam 12/10 : Concours pétanque Octobre rose

Sam 19/10 : FAMMAC – couscous annuel

Ven 25/10 : Fête de la citrouille - APE

Sam 26/10 : Poulet grillé – Stade pleudihennais

Dim 27/10 : Cyclo-cross - Comité des Fêtes

Jeu 31/10 : Loto - Comité des Fêtes

R.J.A – BOURSE AUX VÊTEMENTS Salle des Fêtes

Dépôt – Vendredi 04/10, de 9h à 17h30. 20 articles par personne, chaussures comprises (propres, en bon état et repassés). 2€ par dépôt.

Vente – SAM. 05/10, de 9h à 17h & DIM. 06/10, de 14h à 17h. Paiement en espèces souhaité.

Reprise – LUNDI 07/10, de 14h à 17h (Tout article non repris ce jour sera acquis à l'association R.J.A).



STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL PROGRAMME DU WEEK-END

SAMEDI 5 OCTOBRE. Pôle Féminin. U8 et U10 : Repos. U11 : Pleudihen va à Matignon à 10h. U13 : Pleudihen reçoit Dinan et Matignon à 11h30. U15 B : Pleudihen reçoit Lamballe et Matignon à 11h30. U15 A : Pleudihen reçoit Plougonven à 15h. U18 : Pleudihen reçoit Plancoët à 14h.

Pôle Masculin. De U6 à U13 : Plateaux ou matches ou entraînements ou Repos. U14 B : Pleudihen va à Trélivan à 15h30. U14 A : Pleudihen va à Loudéac à 15h30. U15 : Pleudihen va à Taden à 15h30. U16 : Repos.

DIMANCHE 6 OCTOBRE. Seniors A : Pleudihen reçoit Pacé à 15h30. Seniors B : Pleudihen va à Lanrelas à 15h30. Seniors C : Pleudihen reçoit Lanrelas à 13h30.

Portes ouvertes au Stade Pleudihennais.

Samedi 5 octobre de 10h à 12h, le Stade Pleudihennais organise une permanence secrétariat pour tous ses licenciés ou futurs licenciés (filles et garçons, à partir de 2019).

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil de loisirs (3-12 ans)

Pleudihen I Saint Hélen I La Vicomté



Le programme des vacances d'automne est disponible à la mairie ou sur le site internet pleudihen.fr

Ouverture du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre

(fin des inscriptions = mercredi 9 octobre).

Différents ateliers au programme : sportif, artistique, créatif, découverte, participatif, cuisine, grand jeu et diverses sorties.

Renseignements : José ESCANEZ 02 96 83 20 20

ou 06 68 19 26 42 ou pleudihen.jeunesse@orange.fr

RJA – Danse 2024

Reprise des **cours le mardi avec Sophie**

- 17h pour les 5 à 8 ans

- 18h pour les 8 ans et plus,

Reprise des cours de **Country avec Mylène le jeudi**, à 19h.

Possibilité de faire un essai pendant deux cours.



45^E ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE

L'année prochaine, nous fêterons le 45^{ème} Anniversaire de notre Jumelage avec Herschbach en Allemagne .

Départ le mercredi 30 avril vers 21h de Pleudihen et retour le lundi 5 mai au matin pour un week-end de fête rempli de convivialité et d'amitié !

Pour des questions d'organisation, je demande aux personnes intéressées de se faire connaître dès maintenant .

J'attends vos appels ou vos mails

sden2269@gmail.com - 06 60 44 63 00 - Sandrine DENOUAL.

BIBLIOTHÈQUE

**Tu es passionné(e) de mangas ?
Participe au Prix Mangawa 2025 !**

Prix Mangawa 2025



Licéon par les LUT 1 ans de maternelle
Manga de l'année 2024
Inscription à l'accueil

La bibliothèque de Pleudihen-sur-Rance participe au prix Mangawa 2025 dans les catégories 9/10 ans et 11/14 ans.

La sélection se compose de 5 titres pour les 9/10 ans et 12 titres pour les 11/14 ans.

En parallèle, un concours de dessin sur le thème du manga est proposé : le lauréat illustrera l'affiche de l'édition 2026.

Inscription à la bibliothèque au 02.96.88.20.55 ou bibliotheque.pleudihen@orange.fr

SOIRÉE BILAN de la FÊTE DU BLÉ et des concerts Vendredi 11 octobre à partir de 20h - Salle des Fêtes.

Un repas sera servi pour tous les bénévoles qui le souhaitent avec une participation de 8 € par adulte et de 3 € par enfant. Des photos de la Fête seront projetées au cours de la soirée. *S'inscrire auprès des responsables de stands ou à l'Ecole Notre-Dame avant le 8 octobre. Menu adulte : apéritif, rougail-saucisse, fromage, dessert, café, boisson comprise. Menu enfant : jambon, légumes, dessert, boisson comprise.* Contact : Maurice BOIXIERE (06.61.77.38.28).

F.A.M.M.A.C – Couscous annuel

L'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants organise son couscous annuel :

Le samedi 19 octobre à partir de 12h30

Salle des Fêtes

Ce couscous est ouvert à tous, amis et sympathisants. Participation : 29 €, boissons comprises.

Réservez votre place avant le 12 octobre auprès de Marie Briand 02.96.83.23.25 ou Louis Guillou 02.96.83.34.37.



LES AMIS DU PATRIMOINE - RANDONNÉES

VEN. 11/10. Départ à 8h30. Saint-Broladre, télégraphe de Chappe (10 km)

VEN. 18/10. Départ à 9h. Brusvily (5 km)

Rendez-vous à la Salle des Fêtes. Bâtons recommandés.

Renseignements Pierre Chouin 02.96.83.33.43 / chouin.pierre@yahoo.fr



OCTOBRE 2024

Tous #cyber engagé(e)s

Pour la protection de nos données

Face à l'augmentation des cybermenaces, il est essentiel de connaître les bonnes pratiques en matière de sécurité numérique. NOVICE OU EXPERT, REJOIGNEZ-NOUS POUR FAIRE D'INTERNET UN ESPACE PLUS SÛR POUR TOUS!

Tout au long du mois, participez à diverses activités en présentiel ou en ligne, pour mieux comprendre les menaces sur Internet et apprendre à les contrer.

PROGRAMME D'ATELIERS :

* **Mallette Cybersécurité : Adoptons les bons réflexes pour ma cybersécurité** : Mardi 08 octobre à 14h - La Vicomté s/Rance ; Jeudi 17 octobre à 15h - Pleudihen sur Rance ; Vendredi 25 octobre à 15h – Saint-Hélen

* **Atelier Sécurité sur Internet : protéger sa vie personnelle** : Mardi 15 octobre à 14h - La Vicomté s/Rance

Inscriptions et renseignements : Nohemy Adrian 07.88.54.26.14 ou nohemy.adrian@conseiller-numerique.fr